

Dicastères

de l'éducation et de l'enseignement

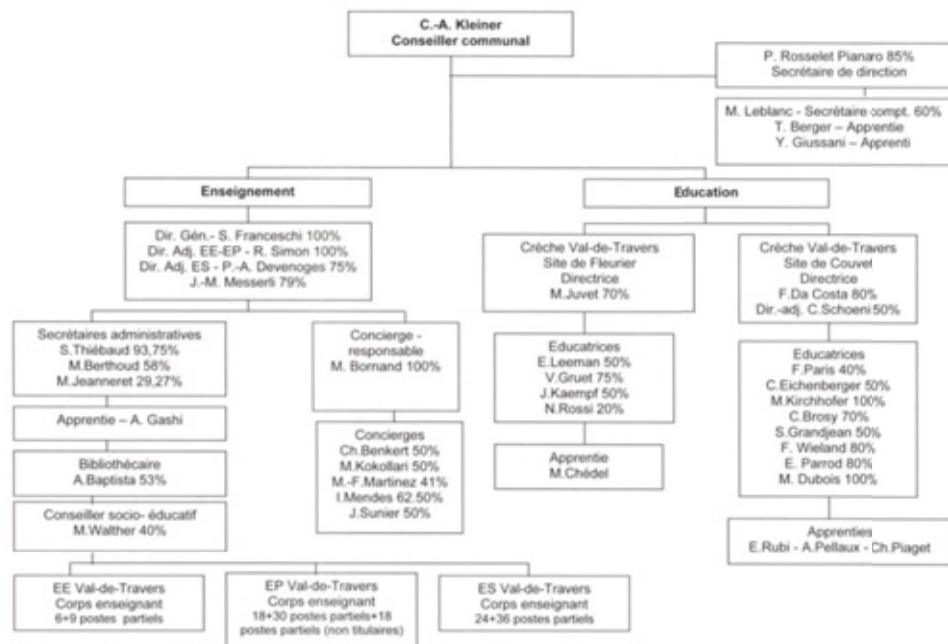
et

de la culture, des loisirs et des sports

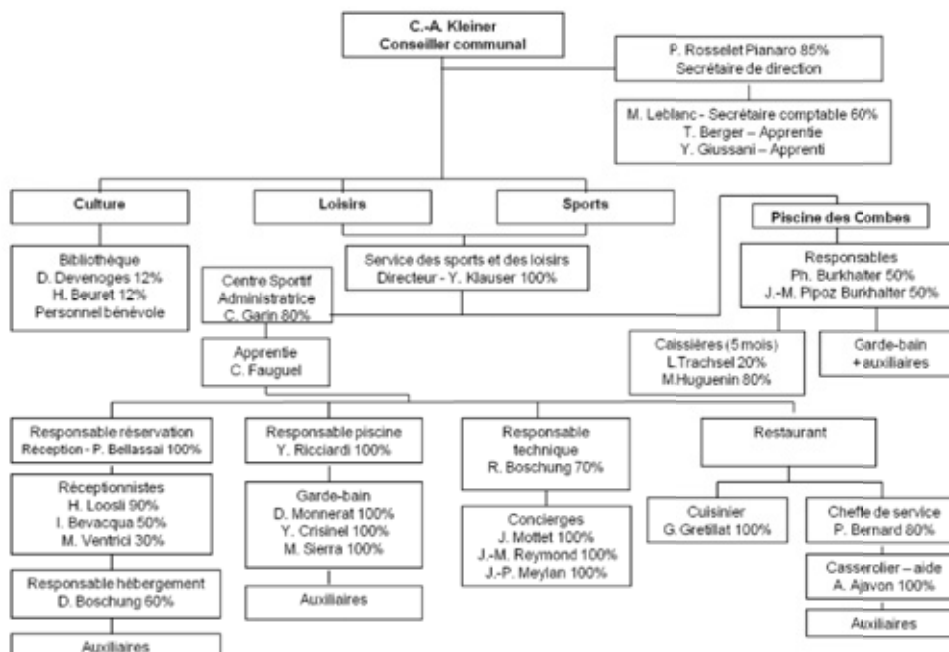
DICASTÈRES DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES SPORTS

1. ORGANIGRAMMES

1.1. Dicastère de l'enseignement et de l'éducation



1.2. Dicastère de la culture, des loisirs et des sports



2. DIRECTION

2.1 Organisation de l'administration du secrétariat des dicastères

Localisé à Couvet, rue du Collège 3, le dicastère de l'éducation et de l'enseignement est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009. En effet, grâce à la précieuse collaboration du personnel de Job'Eco, les locaux – anciens bureaux de la Société électrique du Val-de-Travers - ont été rapidement et dûment rafraîchis en décembre de manière à être équipés avant Noël 2008.

2.2 Personnel

Suite à la procédure interne de mises au concours des fonctions offertes au sein de la nouvelle administration communale, les postes suivants ont été attribués comme suit :

Secrétaire de direction	: Mme Patricia Rosselet Pianaro	0.85 EPT
Secrétaire-comptable	: Mme Manon Leblanc	0.60 EPT
Apprentie – 3 ^{ème} -	: Mme Evelyne Wegmuller	1 EPT
Apprentie – 3 ^{ème}	: Mme Tamara Berger	1 EPT
Apprenti 1 ^{ère}	: M. Yann Giussani	1 EPT

Dès le mois de mars 2009, compte tenu de la surcharge de travail inhérente à la mise en place de l'administration, le dicastère fait appel au programme d'insertion mis en place par le Service de l'emploi du Canton de Neuchâtel, afin de pouvoir disposer d'une personne supplémentaire, sans charge de traitement supplémentaire :

Employée du bureau :

Mme Isabelle Dubois remplacée en août 2009, suite à son transfert à l'Ecole JJR, par :
Mme Sara Kéfi

2.3 Services et organisation

Il s'agit d'organiser la gestion administrative et la répartition des tâches propres aux dicastères, tenant compte de leurs divers services :

- Direction de l'Ecole : secteurs des écoles enfantine, primaire et secondaire + lycée
- Direction des crèches : sites de Fleurier et de Couvet + crèches et autres structures privées
- Bibliothèques : sites de Fleurier et Couvet
- Direction des sports et des loisirs : équipements sportifs et sociétés locales
- Acteurs culturels divers

A ces services viennent s'ajouter un nombre important de dossiers en lien direct avec l'un ou l'autre de ceux-ci, dont certains n'émargent pas au budget du dicastère concerné (médecine

scolaire et dentaire par exemple), et dont certains autres font l'objet d'un commentaire aux chapitres « Activités 2009 » :

- Transports scolaires
- Orthophonie
- Médecine scolaire
- Médecine dentaire
- Intégration des communautés étrangères
- Inventaire des biens culturels
- Représentations diverses
- ...

3. ACTIVITÉS « ENSEIGNEMENT »

Sous sa nouvelle dénomination, l'Ecole de Val-de-Travers comprend et regroupe les trois secteurs d'enseignement liés à la scolarité obligatoire, école infantine, école primaire et école secondaire. Ce découpage sera bientôt revu à la lumière des travaux placés sous l'égide du concordat HarmoS. Toutefois, toutes les décisions inhérentes à l'organisation de l'école, de ses classes et de sa direction, ont été dictées par le concordat HarmoS ainsi que la Convention scolaire romande, de manière à être « prêt » pour les premiers déploiements en 2011.

3.1 Organisation de la Direction

En août 2009, un nouveau directeur adjoint est venu rejoindre l'équipe de direction en place. M. Raphaël Simon, instituteur à Boveresse jusque-là, a été nommé à ce poste pour s'occuper, plus particulièrement, des classes enfantines et primaires. Il a dès lors rejoint une équipe de direction placée sous la responsabilité de M. Serge Franceschi, directeur général, et de MM. Pierre-Alain Devenoges et Jean-Michel Messerli, directeurs-adjoints. L'organisation de la direction, l'attribution des tâches et des dossiers n'a pu s'opérer que provisoirement puisque M. Franceschi a immédiatement annoncé son intention de prendre une retraite anticipée au terme de l'année scolaire 2009-2010.

A ce propos, lors de l'élaboration du budget, le Conseil communal a choisi de réduire le volume de temps de travail, le ramenant à 2.65 EPT répartis sur 3 ou 4 personnes. Cette proposition a été combattue lors de la séance du Conseil général consacrée à l'adoption du budget 2010 pour être finalement acceptée.

Toutefois, cette volonté de centraliser une direction verticale sur le site du Collège secondaire de Longereuse a nécessité des travaux au sein de ce bâtiment. Une commission du Conseil général a été constituée à ce effet afin de mieux cerner les besoins et de dimensionner le crédit y relatif. La direction et le secrétariat disposeront de locaux à même de travailler dans des conditions adéquates, en intégrant au sein de l'équipe administrative, une apprentie ainsi qu'un poste de travail pour surnuméraire par exemple. Subséquemment à cette décision, compte tenu de la configuration des lieux, la bibliothèque du collège sera agrandie de manière à mieux répondre aux besoins des élèves.

3.2 Commissions scolaires, commission scolaire transitoire et conseil d'établissement scolaire

Compte tenu de la modification de la loi sur les autorités scolaires, l'ensemble des commissions scolaires du canton de Neuchâtel ont été supprimées pour être remplacées par un Conseil d'établissement scolaire, organe consultatif, le pouvoir décisionnel passant au Conseil communal. Le cas de figure de la fusion des communes de Val-de-Travers n'avait pas été pris en compte par les autorités cantonales. Il a dès lors fallu constituer un organe provisoire – Commission scolaire transitoire –, dans l'attente de l'adoption du règlement du Conseil d'établissement scolaire par le Conseil général. Cette commission scolaire transitoire, constituée, dans presque tous les cas, des présidents des anciennes commissions scolaires, a fonctionné à satisfaction durant la période du 1^{er} janvier 2009 au 15 août 2009, veille du début de l'année scolaire 2009-2010.

Cette commission scolaire transitoire a contribué à l'organisation des classes et a été associée à la désignation du nouveau directeur adjoint. Toutefois, le passage des anciens organes décisionnels de l'école à l'entrée en vigueur d'un Conseil d'établissement scolaire ne s'est pas fait sans difficulté, la question de l'autonomie financière des commissions scolaires revenant souvent sur la table des discussions.

Fort de ces divers constats, le Conseil d'établissement scolaire de Val-de-Travers, outre les représentations légales obligatoires, a été constitué de manière à conserver un organe de proximité, permettant l'indispensable interface avec le corps enseignant afin de garantir les activités et autres manifestations ancrées dans les us et coutumes villageois, par l'intermédiaire des Comités d'écoles. Dans le même esprit d'ouverture, le règlement prévoit également une représentation des communes voisines avec lesquelles nous avons établi un mandat de prestations – Les Verrières et la Côte-aux-Fées ainsi que La Brévine dont certains enfants fréquentent l'école secondaire de Fleurier. Enfin, une représentation des communautés étrangères a semblé indispensable, compte tenu du souci des autorités à la bonne intégration des enfants scolarisés au sein de son école. Ainsi, le Conseil d'établissement scolaire est-il composé comme suit :

Conseil Communal	M. Claude-Alain Kleiner
Conseil général	M. Maurizio Ciurleo Mme Valéria Generoso M. Zoran Savic
Parents d'élèves	Mme Caroline Codoni-Sancey Mme Nathalie Ebner Cottet Mme Cindy Hotz
Corps enseignant	Mme Marie-Angèle Clerc Mme Laurianne Krebs M. Philippe Vaucher
Comités d'école	Mme Chantal Besuchet Vaudan Mme Marjorie Etter Mme Valérie Masi Mme Anne-Marie Di Tora Mme Sandra Eggenschwiller Mme Dominique Jan Chabloz Mme Christine Furer Mme Christelle Gertsch Macuglia
Communautés étrangères	Mme Véronique Messerli Mme Sara Gaier

Direction d'école	M. Serge Franceschi M. Pierre-Alain Devenoges M. Jean-Michel Messerli M. Raphaël Simon
Communes du cercle scolaire	M. Laurent Piaget M. Stéphane Barbezat
Commune invitée	Mme Claudine Paris

Durant le second semestre 2009, le Conseil d'établissement scolaire a tenu trois séances au cours desquelles il a été informé sur divers sujets liés à l'école de manière à ce que chacun des membres soit au même degré d'information. D'autre part, il a été consulté sur la délicate question des activités extérieures – camps de ski notamment – afin de définir une politique cohérente et construite sur l'entier de la scolarité obligatoire – école enfantine y compris -.

3.3 Organisation des classes

Compte tenu de la chute de la démographie enfantine au sein de la Commune, la question de l'organisation des classes aura représenté une problématique majeure au cours du premier semestre 2009. Il s'est donc agi de faire reconnaître le statut de ville auprès des instances cantonales, statut nous autorisant à définir la notion de « ressort scolaire » de manière collective et non plus satellisée, en ce qui concerne l'école enfantine et primaire. Cette définition acceptée nous a permis de ne fermer « que » quatre classes et non les sept classes qui auraient été fermées dans un scénario de non fusion des communes. En ce qui concerne l'école secondaire, ce sont trois classes qui ont été fermées pour cette même rentrée. Il est à noter que ces fermetures de classes ont pu être opérées sans perte d'emploi, grâce aux retraites ou départs naturels.

Enfin, il convient de rappeler que la question de l'organisation des classes fait l'objet d'une mesure dans le contrat de région, à savoir le maintien d'une activité scolaire dans chacun des villages de la Commune. Fort de ce principe, les classes ont été organisées de manière à ce que tous les élèves du premier cycle - -2+2- puissent fréquenter l'école de leur village, grâce à la création de classes hétérogènes à l'image de ce qui existe, à satisfaction, à Noiraigue depuis 2004.

Précisons, au passage, que la création de classes hétérogènes – 4 et 5 ans dans une même classe avec horaires distincts – permettra, lors de l'obligation de fréquenter l'école enfantine en 2011, une « digestion » des effectifs sans coûts supplémentaires. Ce « formatage » HarmoS en matière d'organisation des classes ainsi que la création d'une direction « verticale » fait de la Commune de Val-de-Travers, une commune « leader » et prête à vivre les années futures sereinement.

Enfin, il convient de s'arrêter sur un des concepts majeurs du programme de législature en matière de scolarité, soit la lutte intensive contre l'échec scolaire au cours de la scolarité obligatoire. Ainsi, du dépistage précoce à l'harmonisation des pratiques et des exigences parmi le corps enseignants, toutes les actions sont bonnes pour tenter de ramener le taux d'échec, en passant par les indispensables mesures pédagogiques en matière d'acquisition des savoirs fondamentaux. Dans ce chapitre, il s'agit de s'arrêter sur le thème de l'aide pédagogique au sens large du terme, à savoir le soutien pédagogique, l'éducation par le mouvement et les cours d'appui langagier à l'attention des enfants allophones. Compte tenu d'une dotation ne permettant pas de répondre aux besoins de la totalité des enfants concernés, et dans le souci d'alléger la

charge des enseignants, la direction du dicastère a légèrement augmenté la dotation de cette aide, à hauteur de 7 périodes au total, c'est-à-dire moins d'une période par village.

A cela, il convient de préciser encore que la création de classes à plusieurs niveaux permet, compte tenu des effectifs, la mise en place d'appui – quelques périodes dispensées par une tierce personne afin de dédoubler la classe – a permis de conserver des conditions d'enseignement adéquates partout où des classes ont été fermées.

3.4 Activités directement liées à l'Ecole de Val-de-Travers

L'année 2009 aura été marquée par la préparation puis la mise en place de l'école Jean-Jacques Rousseau, intégrant désormais la totalité des élèves en âge de scolarité obligatoire. Réunir en une seule entité élèves et enseignants des degrés pré-scolaire, primaire et secondaire, tel aura été le défi que la direction de l'école s'est efforcée de relever, au prix de grands et généreux efforts.

A noter également qu'au degré secondaire, suite à la dissolution du Syndicat intercommunal, des contrats de prestations ont été signés avec les communes de la Côte-aux-Fées, des Verrières et de la Brévine qui envoient tout ou partie de leurs élèves. Dans le même esprit, une convention avec l'Ecole secondaire des Ponts-de-Martel permet aux élèves des « hauts » de Travers de fréquenter cette école plus proche de leurs domiciles.

Relevons également que la situation statutaire de l'ensemble du corps enseignant a été « normalisée », leur nomination ayant été ratifiée par la commune.

Au chapitre des activités, au niveau des écoles enfantine et primaire, les activités habituelles – courses d'écoles, camps, activités culturelles...- ont eu lieu selon les usages en cours jusqu'ici.

Au niveau secondaire, les diverses échéances à relever sont les suivantes :

3.4.1 Camps

Selon leur degré et leur intérêt, les élèves peuvent participer à l'un ou l'autre camp organisés par l'école.

- degré 7 camp itinérant de randonnée dans le Jura, treck avec des ânes
 camp polysportif d'été
 camp de sports aquatiques
 camp de randonnée en montagne
- degré 8 camp de ski-snowboard dans les Alpes
- degré 9 camp en Ardèche

Les élèves de degré 6 n'ont pas de camp mais une journée d'accueil et d'intégration au cours de la première semaine d'école.

3.4.2 Courses d'écoles

Une première course a été organisée en septembre, dans la région, afin de permettre aux maîtres et aux élèves de faire connaissance. Une seconde, à but culturel ou sportif a lieu durant la dernière semaine d'école de l'année scolaire.

3.5 Bibliothèque

Mlle Cassia Freitas a été accueillie en tant que stagiaire d'août 2008 à avril 2009.

Elle a été mise au courant de tous les travaux inhérents à la bibliothèque : proposition d'achat, équipement des livres, saisie dans le programme informatique, gestion des rappels, animations diverses, y compris au club de lecture. Son stage lui a permis de s'inscrire à la HEG de Genève pour suivre une formation de spécialiste en information documentaire.

Le nombre d'ouvrages reste stable (env. 8'000 documents : romans, documentaires, bandes dessinées, revues, multimédias). Un nouveau désherbage a été effectué au niveau des documentaires.

Au sein du club de lecture, toujours autant de participants et de nombreuses activités préparées et proposées aux élèves par les quatre animateurs. Les élèves apprécient les animations proposées et collaborent activement en lisant dans la joie et la bonne humeur. Nous nous sommes rendus, le 23 avril, au Salon international du livre et de la presse à Genève, avec le groupe des « grands » (élèves de 8^e et 9^e).

Ceux-ci ont préparé une liste de rumeurs, à afficher dans divers endroits du collège, après lecture du livre « Lambada pour l'enfer ». Le but était d'éveiller la curiosité des élèves du collège et de les faire venir à la bibliothèque.

Pour clore nos rencontres mensuelles, deux conteuses du Mouvement des aînés sont venues nous raconter des contes, le 17 juin. Activité qui a rencontré un vif succès et qui a ravi tous les membres du club.

Un essai de «bookcrossing» a été réalisé. Lancé dans le cadre de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur, sur le concept de « Passe ton livre à ton voisin », une dizaine de livres ont été laissés à l'abandon dans divers endroits du collège durant deux mois. Le but était que ces livres soient lus et passés plus loin. Expérience mitigée, puisque trois livres ont été rapidement abîmés et déchirés ! Mais quelques élèves ont tout de même joué le jeu.

La bibliothèque reste un endroit convivial et vivant où se déroulent de nombreuses activités qui se veulent enrichissantes et variées. Les élèves « lecteur » apprécient d'autant plus cet endroit. Quant aux «non-lecteurs», on va continuer de les appâter par diverses animations afin de leur faire découvrir et aimer la lecture.

3.6 Effectifs du personnel

Janvier à juillet 2009

	Effectif	Remarques
Direction		
Ec. Enf. et primaire	-	Assumé par les commissions scolaires provisoires et le chef du dicastère
Ecole secondaire	2.1 EPT	
Secrétariat		
Ec. enf. et primaire	-	Assumé par le secrétariat du dicastère
Ecole secondaire	1.81 EPT	
Personnel enseignant		
Ecole enfantine	11 EPT	
EE-appui pédagogique	0.1 EPT	
Ecole primaire	36.3 EPT	
EP-soutien pédagogique	3.1 EPT	
EP-Appui pédagogique	1.5 EPT	
Ecole secondaire	44.9 EPT	
Personnel de conciergerie		
Collèges de Longereuse et Lycée	3.54 EPT	
Bibliothécaire		
Longereuse	0.53 EPT	
Conseiller socio-éducatif	0.4 EPT	

Août à décembre 2009

	Effectif	Remarques
Direction		
Ecole JJR	3.54 EPT	
Secrétariat		
Ecole JJR	1.81 EPT	Non compris : une apprentie de 2 ^e année et une employée en emploi temporaire
Personnel enseignant		
Ecole enfantine	8.7 EPT	
EE-appui pédagogique	0.3 EPT	
Ecole primaire	34.3 EPT	
EP-soutien pédagogique	3.2 EPT	
EP-Appui pédagogique	2.1 EPT	
Ecole secondaire	43 EPT	
Personnel de conciergerie		
Collèges de Longereuse et Lycée	3.54 EPT	
Bibliothécaire		
Longereuse	0.53 EPT	
Conseiller socio-éducatif	0.4 EPT	

3.7 Activités 2009

Rencontres des représentants des associations professionnelles

Soucieux, dans un contexte nouveau, de communiquer avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école, la direction du dicastère a tenu à rencontrer les représentants des associations professionnelles. Trois séances ont eu lieu au cours de l'année 2009.

Rencontres avec les correspondants administratifs

Dans le même esprit constructif, la direction du dicastère a réuni à plusieurs reprises les correspondants administratifs.

Rencontres avec le corps enseignant

Outre le séminaire du mois d'octobre, la direction du dicastère a rencontré le corps enseignant à trois reprises afin de le tenir informé des dossiers en cours et des décisions directement liées à leur activité.

Agape du corps enseignant et retraites et/ou départs

Désireux de permettre une identité nouvelle à l'Ecole de Val-de-Travers, une agape de fin d'année a permis de réunir les corps enseignants de tous les villages et de toutes les écoles. Cette séance a permis de fêter les enseignants terminant leur activité professionnelle :

Mme Strahm, enseignante à Couvet
Mme Vanessa Buchs, enseignante au CVT
M. Jurg Meier, enseignant au CVT

Remise des attestations aux élèves parvenus au terme de leur parcours scolaire

La remise d'attestations aux élèves parvenus au terme de leur scolarité obligatoire a représenté une des innovations marquant la création de la Commune de Val-de-Travers. Cette cérémonie simple mais symbolique a permis de réunir les acteurs de la formation professionnelle et les autorités cantonales, mais également et surtout les parents et les familles des élèves. Une intervention d'une personnalité active dans le monde de la formation professionnelle, M. J.-H. Walther, a été appréciée.

Nouvelle dénomination de l'Ecole

Dans le même esprit de construction d'une identité nouvelle à l'école de Val-de-Travers, il a été décidé de lui attribuer un nom plus spécifique, par le choix d'en faire l'éponyme de Jean-Jacques Rousseau, illustre philosophe et pédagogue ayant marqué de son empreinte l'entier de la Commune grâce à son séjour à Môtiers entre 1762 et 1765.

Camp de « rattrapage scolaire »

Dans le contexte de la prévention contre l'échec scolaire, un camp de rattrapage scolaire a été organisé lors des vacances d'automne 2009, avec la précieuse et efficiente collaboration d'étudiants de la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE. Ainsi, plus de trente enfants de toutes provenances ont été réunis au Centre sportif de Couvet pour consolider divers acquis scolaires.

« 1er Carrefour pédagogique du Val-de-Travers »

Toujours sous l'emblème et la volonté de doter cette école d'une identité nouvelle, un séminaire leur a été proposé à fin octobre afin de permettre de dégager des pistes communes en faveur d'un meilleur suivi des cursus scolaires des élèves. Ce séminaire, agrémenté de conférences diverses et d'un débat, a rencontré un très vif succès.

Définition d'une politique des activités extérieures – camps hiver et/ou été

Désireux d'harmoniser les pratiques sous l'égide d'une direction professionnelle de l'école et soucieux de planifier les activités tout au long de la scolarité obligatoire, une large réflexion a été menée en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs. Cette réflexion a abouti à une planification recueillant l'adhésion de tous. Cette nouvelle distribution des activités respecte les cursus de développement des enfants en même temps qu'elle s'inscrit dans un contexte économique difficile.

Maintenance des salles de sport et du matériel y relatif

La grande diversité des installations sportives en matière de halles d'éducation physique notamment a nécessité une réflexion approfondie. En lien avec le responsable des sports et des loisirs – M. Yann Klauser - , la direction de l'Ecole a désigné une personne responsable de la maintenance de ces salles de sport, en la personne de M. Daniel Juvet. Ce dernier a dressé un inventaire des équipements nécessaires, une série de procédures à même de maintenir les salles en état de fonctionner.

Dans le même esprit, les contrats de maintenance de toutes les salles de sport sont renégociés avec les entreprises professionnelles en la matière, dans le souci des indispensables économies d'échelles à réaliser.

Echanges sportifs avec la Ville de Pontarlier

A l'occasion de l'anniversaire de l'Association nationale de la promotion du sport en France, et fort des excellents contacts établis avec les autorités scolaires de la ville de Pontarlier, une centaine d'élèves du degré 6 ont été invités à participer à deux journées d'échanges au travers de pratiques sportives non compétitives, au mois de mai 2009. Ces échanges se sont avérés extrêmement positifs.

Transports scolaires

L'importante problématique des transports scolaires a nécessité une profonde réflexion. Il est important de se rappeler qu'il s'agit, dans les faits, de plusieurs types de transports différents. Ils sont désormais tous placés sous la houlette d'un transporteur privé au bénéfice des concessions et des autorisations légales en la matière, à l'exception des abonnements dont sont dotés les élèves du CVT :

- Le transport des enfants dits « de la montagne » : obligation légale est faite aux communes de transporter les enfants concernés afin de les acheminer vers le collège le plus proche ; ces transports sont subventionnés par le canton à hauteur de 50%.
- Le transport au bassin de natation du Centre sportif
- Le transport inhérent à des regroupements de classes ou de degrés – Môtiers et Boveresse ainsi que les élèves de 5p de Môtiers qui se sont rendus à Buttes.

Permanences parascolaires

Soucieux de répondre aux besoins de nombreux parents en matière d'harmonisation des horaires scolaires, la direction du dicastère a tenu à installer, à l'image de ce qui se pratiquait à Saint-Sulpice, des permanences parascolaires à même d'accueillir des enfants dont l'horaire prévoit un début de matinée en 2^{ème} période seulement. Grâce à la précieuse collaboration de personnes « bénévoles », il a été possible d'organiser une permanence dans tous les villages où les besoins ont été exprimés. Ainsi, la Commune de Val-de-Travers répond de manière anticipée aux exigences fixées dans le concordat Harmos en matière de journée continue, par ce premier pas dans cet objectif.

Foyer scolaire et devoirs surveillés

Le Foyer scolaire – service de devoirs surveillés – a repris sous son égide l'organisation des devoirs surveillés des villages de Couvet et Travers. En effet, grâce à l'excellent travail de Mme Pluquet et de ses collaboratrices, cet important service peut ainsi être étendu aux enfants des trois villages et environs. La Commune de Val-de-Travers subventionne le Foyer scolaire, proportionnellement à ce qui était établi initialement avec les anciennes autorités de Fleurier

Médecine scolaire

L'harmonisation des pratiques décrétée dans le Programme de législature a nécessité d'engendrer les premières réflexions autour de la médecine scolaire. Après plusieurs rencontres avec les médecins concernés, il a été décidé de mener un travail de désenchevêtrement des tâches entre ce qui appartient aux médecins proprement dit et ce qui pourrait appartenir aux infirmières scolaires, dans le respect des exigences cantonales. Ainsi, un tableau des tâches d'ordre médical, prenant en compte la future obligation de fréquenter l'école enfantine, a pu être établi. La médecine scolaire sera placée sous la responsabilité d'une équipe de « référents » dirigée par M. Jean-Pierre Monod, médecin de la Plateforme santé sise à Couvet. Cette définition nouvelle s'inscrit dans une volonté de réduire les coûts dans ce domaine.

Toujours inscrit dans le même objectif d'harmonisation des pratiques, un cours de 1^{er} secours a été organisé pour l'entier des élèves de 5^p de Val-de-Travers. A ce propos, à la suite de deux événements survenus au sein de l'école, un cours identique a été dispensé aux correspondants administratifs et aux concierges qui le souhaitaient afin de répondre, cas échéant, à d'éventuels accidents.

Médecine dentaire et subvention des soins dentaires

Intégré au comité de la l'Association des cliniques dentaires mobiles, la direction du dicastère a entamé une réflexion sur une définition nouvelle des dépistages obligatoires répondant aux exigences fixées par la loi cantonale. Les effets de cette réflexion apparaîtront dans le courant de l'exercice 2010, dans un souci de diminuer les coûts relatifs à ce domaine.

En lien avec ce dossier, un arrêté relatif au subventionnement des soins dentaires a été pris par le Conseil général, dans l'esprit d'une harmonisation des pratiques.

Orthophonie

Désireux d'harmoniser les pratiques au sein de la nouvelle Commune, le Conseil communal a décidé de se retirer de la convention passée avec le Centre d'orthophonie de la Ville de Neuchâtel. En effet, les coûts administratifs – participation au déficit – et le temps d'attente dudit centre ont représenté deux éléments déterminants dans cette difficile décision qui a pris effet au 31 décembre 2009. De très nombreuses recherches ont été effectuées, en lien étroit avec le COLIN – collectif des orthophonistes privées du canton de Neuchâtel, ont finalement permis de « recruter » trois nouvelles personnes qui démarreront leurs activités dans le courant des premiers mois 2010.

Classe pour enfants albanophones

A l'image de ce qui se pratique depuis de nombreuses années pour les communautés italiennes, espagnoles et portugaises, à la suite d'une demande de la communauté kosovar, une classe a été mise à disposition des enfants de cette origine afin d'y dispenser les cours de langue, le samedi après-midi.

Politique culturelle

A l'image de ce qui a été réalisé en matière de politique sportive et autres activités extérieures, la direction du dicastère en étroite collaboration avec la direction de l'Ecole, a choisi de planifier les activités culturelles, si possible en lien avec les acteurs culturels de la région. Ainsi, un projet a été soumis au Centre culturel de Val-de-Travers en août 2009.

Sécurité aux abords des collèges

Lors des rencontres avec les parents d'élèves de chacun des villages de la Commune, en collaboration avec la direction de l'Ecole, la direction du dicastère a pu prendre conscience des dangers potentiels en matière de sécurité des enfants aux abords des bâtiments scolaires. En effet, à l'image de nombreux villages du canton, le nombre de parents transportant ses enfants à l'aide de véhicules privés est si important qu'il engendre de réels dangers à proximité des écoles. Une réflexion a été initiée dans ce sens, en collaboration avec le dicastère de la sécurité publique. Les premières mesures concrètes seront prises dès 2010.

Grippe H1N1

L'épidémie de grippe H1N1 a déclenché des mesures particulières au plan cantonal. En lien étroit avec le Dr. J.-P. Monod, membre de la cellule de crise, il a été décidé de mener une campagne préventive de vaccination des élèves et du corps enseignant au sein de l'Ecole JJR. Cette campagne s'est déroulée de manière optimale grâce à l'étroite collaboration de l'ensemble des acteurs de la sécurité sanitaire de Val-de-Travers, sous la direction du Dr. Monod et de sa collaboratrice, Mme Ionescu, infirmière scolaire.

Activités au plan cantonal

Fort de son nouveau statut de Ville, la Commune de Val-de-Travers a participé de manière fort active à plusieurs dossiers inhérents à la politique cantonale en matière de scolarité obligatoire. Ainsi, outre le nouvel arrêté de subventionnement des traitements du corps enseignant et de l'organisation des classes du 16 décembre 2009, auquel Val-de-Travers a pris une part active, la réflexion amorcée par le DECS autour de la gouvernance de l'école a largement intéressé la direction du dicastère. L'exemple de Val-de-Travers a été très

souvent cité pour définir un nouveau projet de loi sur l'organisation scolaire dans le canton de Neuchâtel, nouveau projet de loi allant dans le sens d'une régionalisation de l'école. Dès lors, au rythme d'une séance par mois depuis juin 2009, la Commune de Val-de-Travers a-t-elle collaboré à ces divers dossiers, au même titre que les Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

De plus, au travers de sa participation au sein du Comité de l'ACN, le représentant de Val-de-Travers désigné par le comité de l'ACN, a participé aux travaux liés à HarmoS, au travers de quatre groupes de travail en plus du groupe de pilotage cantonal COPIL HarmoS. Dans ces divers groupes – définition des cycles, obligation de fréquenter l'Ecole enfantine, journée continue et introduction du Plan d'études romand -, la direction du dicastère s'est efforcée de défendre les intérêts des communes, respectivement Val-de-Travers, faisant valoir à de nombreuses reprises les spécificités de cette commune.

Représentations

La direction du dicastère a été appelée à s'exprimer sur le bénéfice des fusions, en matière scolaire. Ainsi, a-t-elle participé à diverses séances au Val-de-Ruz et à la Béroche.

A ce titre, l'AIDEP – Association des inspecteurs et directeurs d'écoles de Suisse romande et du Tessin – a invité la direction du dicastère à l'occasion de son séminaire de Leysin, en décembre 2009, sur le thème d'HarmoS et de l'efficience des systèmes et des organisations scolaires.

Lycée

Compte tenu de l'évolution des effectifs des classes du lycée, la question de son maintien et de son développement demeure une préoccupation majeure des autorités communales. Un suivi attentif de cette situation est à l'ordre du jour.

Dans le même esprit, la problématique des lieux de formation professionnelle et de leur accès est en permanence à l'esprit.

Région Apprenante

Le concept de « learning region » es est né aux Etats-Unis. Repris il y a quelques années en Allemagne, en Autriche et en Suisse alématique, il témoigne d'une volonté de région dynamique et évolutive. La région concernée devient dès lors un territoire d'apprentissage, développant des interactions entre les acteurs de la région et des collaborations nouvelles dans une dynamique de co-construction intergénérationnelle. Ce concept n'est un pas un état mais un processus. Le cadre théorique qui sous-tend ce concept s'appuie sur la problématique des ressources. Une région comporte d'une part des ressources matérielles et des ressources immatérielles. Parmi ces dernières, on peut compter sur les ressources données par la nature et les ressources construites. Ce sont ces ressources construites que le concept de « région-apprenante » de Val-de-Travers souhaite privilégier, à savoir des compétences, un savoir-faire et des qualifications.

Dès lors, compte tenu du contexte de Val-de-Travers, il est apparu très rapidement que ce concept pourrait s'appliquer et parfaitement convenir à la volonté politique des autorités.

Le concept de « Région Apprenante » - chapitre important de l'axe « Accueil des familles » - s'inscrit parfaitement dans la philosophie souhaitée par la NPR et développée au travers de critères d'innovation, d'attractivité et de valeur ajoutée. La volonté de mettre les divers acteurs de la formation en synergie avec les infrastructures scolaires, sociales, hospitalières et industrielles représente l'objectif majeur de ce concept.

Ainsi, du plus jeune âge aux formations post grade, en passant par les divers secteurs de la scolarité obligatoire et supérieure, l'ensemble des partenaires concernés par la formation, auxquels s'ajoutent moult bénévoles – les seniors notamment -, c'est toute une région que l'on mobilise autour d'une volonté citoyenne de formation initiale et continuée.

A la lumière des modèles présentés par le DECS en faveur d'une approche moins académique de la formation pour les élèves les moins « scolaires », la région Val-de-Travers, en lien avec son tissu industriel – fleurons, petites et moyennes entreprises – s'engage à accueillir et former des jeunes désireux de suivre une formation professionnelle en phase avec leurs compétences propres, sur la base d'un « diagnostic » établi par un orienteur-psychologue professionnel. Toutefois, le concept doit s'appliquer également aux écoles supérieures, lycée et formation post-grades notamment. Le maintien voire le développement du lycée doit être placé en priorité dans cette réflexion.

En plus de cette prise en charge individuelle – de cas en cas -, c'est tout une dynamique d'information qu'il s'agit de créer afin de permettre au monde de l'école et à celui du travail de mieux se connaître. Conférences, visites diverses, stages d'enseignants, stages d'élèves... représentent des actions susceptibles de rompre cet état d'esprit craintif et méfiant du corps enseignant et des élèves à l'égard du monde du travail.

4. ACTIVITÉS « EDUCATION » ET SECTEUR PARASCOLAIRE

Soucieux d'avoir une vue globale de l'entier du domaine parascolaire et des crèches, la direction du dicastère a tenu à organiser des « Etats généraux » réunissant l'entier des partenaires afin de croiser les divers regards sous cette problématique. Ainsi, il a été convenu que la Commune oeuvrera désormais dans le souci d'offrir un plus grand nombre de places d'accueil d'enfants au sein de la commune, dans une volonté d'équilibre entre l'offre communale et l'offre privée. Dans cet esprit, les contraintes futures liées à HarmoS sont à prendre en compte, dans l'optique de la mise en œuvre du principe de journée continue.

Ainsi, le souci de rentabiliser au maximum les entités communales et celui de subventionner au plus près de la situation financière de la commune les structures privées est rapidement apparu.

Signalons dès lors ici que, suite à un test de subventionnement opéré au cours du 2^{ème} semestre 2009, nous sommes parvenus à dégager un mode de subventionnement de la crèche « Chez Joëlle » sur la base d'un forfait par place reconnue par le canton. Ce mode de calcul servira de référentiel pour le subventionnement éventuel d'autres structures, voire de cantines scolaires. Rappelons à cet égard que la volonté de responsabiliser les parents a été clairement exprimée par les autorités communales.

La Commune de Val-de-Travers compte deux crèches, une à Fleurier – Les Pousse-Cailloux – et une à Couvet – Espace Mille-Pattes -.

L'un des premiers objectifs du dicastère aura été de faire reconnaître ces deux entités comme une seule aux yeux du canton, grâce à un nouveau coût de journée. C'est aujourd'hui chose faite. Dans le même temps, un important travail a été effectué par la direction du dicastère et celle des crèches pour dégager une identité commune et nouvelle. Echanges et remplacements de personnel, activités communes, projets pédagogiques communs ainsi qu'une journée de formation ont largement contribué à cette construction d'une vision commune de la Crèche communale.

Relevons en passant combien le personnel des crèches est soumis à des contraintes horaires importantes compte tenu des horaires d'ouvertures de ces entités.

Un point encore, les crèches font office de cantines scolaire pour quelques enfants de l'Ecole enfantine.

4.1 Crèche Les Pousse-Cailloux - Fleurier

La crèche prend en charge les enfants pendant le travail des parents. Elle assure le relais pour tout ce qui concerne l'enfant, dans les soins, la sécurité, la socialisation, les apprentissages.

L'institution offre à l'enfant un lieu de vie qui répond à ses besoins élémentaires : manger, dormir, jouer, rire etc... Elle permet à l'enfant de grandir, de s'épanouir, de s'ouvrir au monde avec des copains et avec des adultes qui ne sont pas ses parents.

L'équipe éducative privilégie la qualité de la relation, de la prise en charge et de l'accompagnement des enfants.

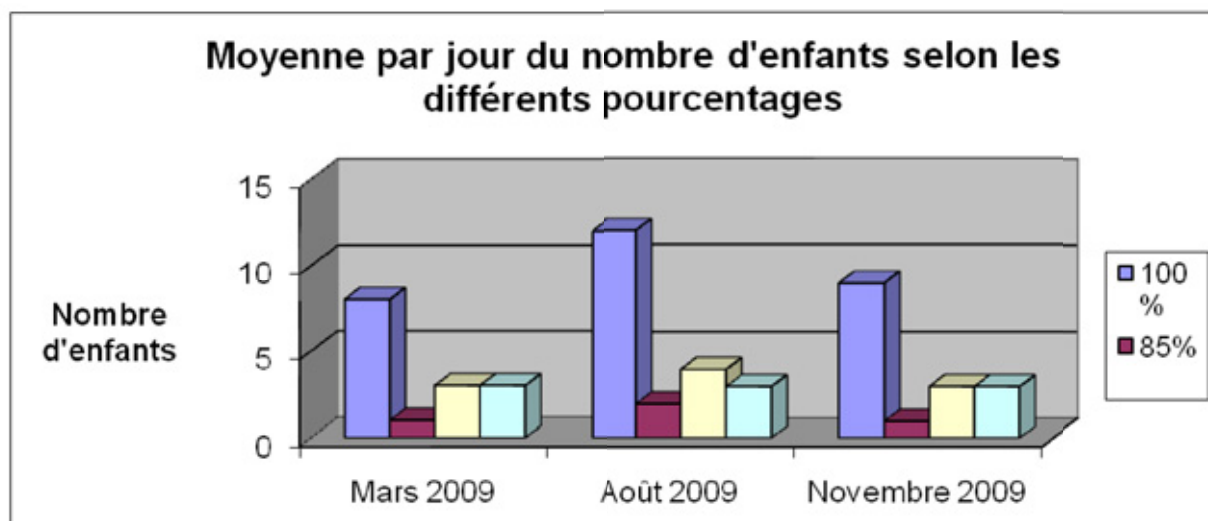
Durant l'année 2009, nous avons reçu plus de 50 enfants, certains pour une fréquentation importante (5 jours/semaine), d'autres pour quelques heures par semaine (dans le but de la socialisation). Si des enfants ont quitté la crèche aux vacances d'été (ceux qui commencent l'école primaire), d'autres sont arrivés après les vacances.

La capacité d'accueil est de 16 enfants par jour, tout au long de l'année nous avons atteint ce nombre avec même un dépassement bien marqué à certaines périodes.

Nous avons eu une moyenne de 8 enfants fréquentant l'école enfantine. Ceux-ci sont accompagnés à l'école par le personnel. Ils reviennent prendre le repas à la crèche et repartent pour l'après-midi.

La majorité des enfants viennent de Fleurier, une dizaine des autres villages de Val-de-Travers et 3 habitent à l'extérieur de la commune et sont amenés par un parent travaillant dans une entreprise de la place.

Dès que c'est possible, nous organisons les moments de la journée par groupe d'âge, en utilisant tout l'espace possible (la cuisine, le dortoir et parfois même le bureau) pour les différentes activités



4.1.1 Effectif du personnel.

L'année 2009 a apporté quelques changements dans le personnel. L'équipe de Fleurier a apporté une aide ponctuelle à l'équipe de Couvet. En juin, une éducatrice (engagée à 25%) a rejoint la crèche de Couvet. Son temps de travail a été réparti entre 2 personnes de la crèche qui voulait augmenter leur taux d'activité.

Depuis juin, la situation est la suivante :

Elisabeth Leemann	nurse	50%
Joëlle Kampf	éducatrice	50%
Valérie Gruet	éducatrice	75%
Nicole Rossi	auxiliaire	20%
Martine Juvet	éducatrice et responsable	70%

A cette liste, il faut rajouter une apprentie A.S.E. de 2^{ème} année, Mélissa Chédel, ainsi qu'une stagiaire (en pré-stage) pour 6 mois.

Depuis la rentrée scolaire 09, nous accueillons 2 jours par semaine une stagiaire en pré-apprentissage venant du C.P.L.N.

A ceci, il ne faut pas oublier les nombreuses stagiaires proposées par l'OROSP qui viennent faire des stages de 3 jours.

4.1.2 Evénements réalisés

Un après-midi passé au home des Sugits. Cette rencontre intergénérationnelle a déjà eu lieu plusieurs fois. C'est toujours un moment riche en émotions que les enfants partagent avec les personnes âgées, autour d'une activité peinture et avec un goûter pris en commun.

La fête de Noël partagée par les 2 crèches a été un agréable moment de fête, autour d'un spectacle de marionnettes, et de chants et un sympathique partage avec les parents.

4.2 Crèche Espace Mille-Pattes - Couvet

- Accueillir et accompagner les enfants de 4 mois à 12 ans dans la plage horaire de 6h30 du matin à 18h00
- Développer et maintenir la qualité de l'accueil de l'établissement
- Stimuler et respecter le développement global de l'enfant
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants
- Aider les parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Evaluer de façon régulière et objective les besoins des familles, en matière en d'accueil du jeune enfant.
- Les enfants sont accueillis dans des espaces différents et appropriés : trois salles : 0 à 2 ans (salle des bébés), 2 à 4 ans (salle des moyens), 4 à 12 ans (salle des écoliers).
- Les enfants toute au long de la journée ont les possibilités de développer différents types d'activités dans le cadre d'un projet pédagogique vécu dans chacune des salles.
- La salle des bébés : -éveil des tous petits à travers le jeu et les activités

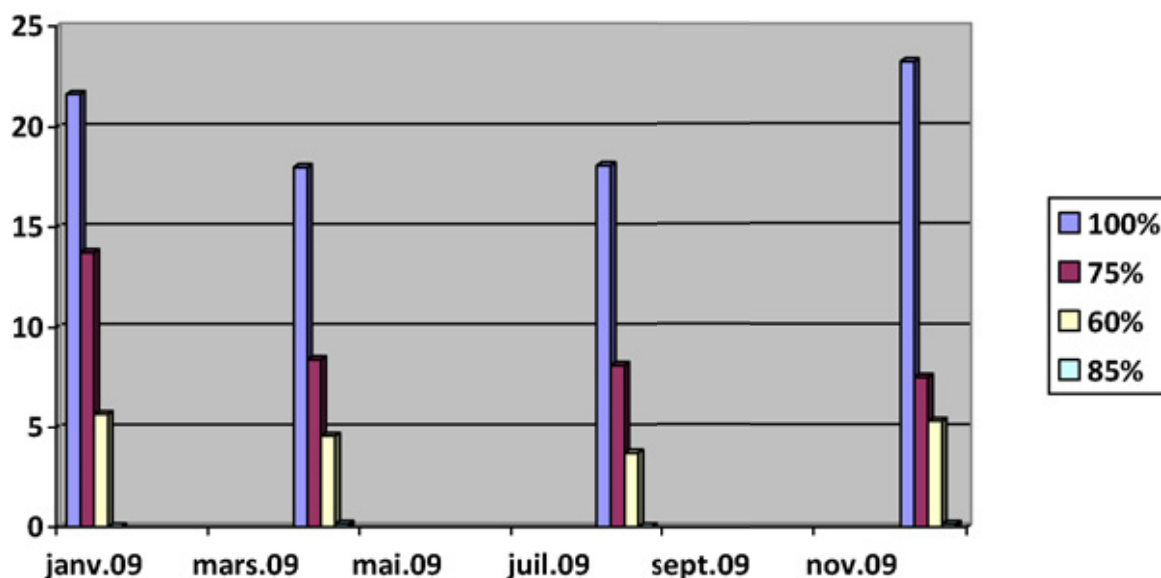
- Salle des moyens :-projet des couleurs et projet de psychomotricité :you'p la bouge
- Salle des écoliers. Ateliers de travaux manuels
- Les enfants prennent le repas de midi ainsi que deux collations dans la journée : matin et après-midi.

Les enfants scolarisés de l'école enfantine sont accompagnés à l'école par le personnel de la crèche. Les enfants de l'école primaire vont seules mais rentre à la crèche aux différentes pauses des horaires d'école. Pendant les vacances scolaires les enfants peuvent rester à la crèche toute la journée

4.2.1 Activités 2009 :

Durant l'année 2009, la Commune a fait la demande auprès de l'OAEF pour augmenter le nombre de places d'accueil de 26 à 28 enfants. Cela a été possible grâce à l'augmentation de l'espace pour les enfants et du à la demande des parents de places d'accueils.

Graphique avec la moyenne par jour du nombre d'enfants selon le différent type de fréquentation pendant l'année 2009.



Fréquentation à :

- 100% journée complète
- 75% demi-journée avec repas
- 60% demi-journée sans repas
- 85% journée complète sans repas

- Augmentation de l'espace directement à disposition des enfants : les locaux de la Police ont été adaptés pour la crèche. : cuisine, vestiaire et salle d'activité : environ 30,4m², sans le vestiaire.
- participation dans le projet youp'la bouge : projet qui a comme but favoriser et promouvoir la mobilité des enfants entre 2-4 ans au sein des crèches. Le projet a été mis en place par le programme de promotion de la santé des cantons du Jura et Neuchâtel avec une subvention de 1500 francs pour l'achat de matériel de psychomotricité.

- participation de la fête de la jeunesse (organiser par l'école primaire en juin 2009)
- organisation de la fête de Noël : fête ouverte aux parents avec tous les enfants des deux crèches sites Fleurier et Couvet, présentation d'un spectacle de Marionnettes (Croqu' guignols de la chaux de Fonds) dépense de 650 Francs
- portes ouvertes de la crèche : les parents ont été invités à visiter les locaux de crèche en présence du personnel.

4.2.2 Effectif du personnel

Florbella Da Costa Cid	80%
Carole Schoeni	50%
Marille Kierchoffer	100% depuis février 2009
Caroline Einschenberger	50%
Fanny Wielland	80% depuis le mois de novembre 2009, avant elle était à 100%
Sophie Grandjean	50% 25 % à Couvet et 25% à Fleurier et depuis le mois de juillet 2009 : 50% à Couvet
Estelle Parod	80% janvier 2009 à 80%, mars et avril à 100%, mai et juin à 90% et dès juillet 2009 à 80 %
Mélanie Rosseli-Dubois	100% congé maladie depuis le début de l'année
Cécile Brosy	70% congé maladie depuis le début de l'année, travaille 30% de son taux de travail (70%)
Chrystelle Piaget	En formation
Lise Grenier	100% Lise a démissionné en début d'année 2009
Auréli Pellaux	Apprentie 2 ème année
Estelle Rubis	Apprentie 3 ème année
Oceane Oppliger	stage depuis 1 septembre : 500 francs par mois (stage de 1 année)
Pamela Pétremand	stage de 6 mois depuis le mois d'octobre

4.2.3 Projets importants réalisés ou initiés

- **Restructuration des salles** et de tout l'espace de la crèche a disposition des enfants ainsi que réadaptation du personnel en fonction du groupe d'enfants.
- **projet éducatif** renouvelé et encore en restructuration
- **Projet pédagogique** : youp'la bouge, projet des couleurs, atelier pour les écoliers
- **Projet pour 2010** augmentation des locaux de la crèche : restructuration du sous-sol du bâtiment
- La mise en réseau de ces deux entités a constitué une des tâches principales de l'année 2009. L'inventaire des synergies possibles a nécessité plusieurs séances de travail, tant avec la direction qu'avec les personnels respectifs.

- La création d'un nouveau règlement interne, la rédaction d'un projet pédagogique commun, l'organisation de journées de travail communes a permis d'initier l'élaboration d'une identité commune et nouvelle de la Crèche de Val-de-Travers.

4.2.4 Repas

La recherche d'une entreprise susceptible de fournir des repas adéquats à prix concurrentiels a été une des missions du dicastère durant le premier semestre. En effet, la qualité des repas livrés étant contestée par une des entités, force a été de mener une réflexion à ce sujet. Dès lors qu'aucune entité communales – restaurant du Centre sportif notamment – n'était susceptible de répondre au cahier des charges fixé, la direction du dicastère s'est tournée vers une entreprise privée de la place capable de fournir des repas de qualité – petits « pots » y compris – à prix corrects.

Au plan administratif, la réunion des deux entités a déterminé un nouveau prix de référence à la journée. La réflexion menée autour de cette problématique – économies d'échelles au plan du personnel, gestion administrative des nombreux changements au sien du personnel dans le respect des normes d'encadrement cantonales, la recherche d'une meilleure productivité et d'un rendement meilleur de la « place » - a été initiée par une séance appelée « états généraux des crèches » en début d'année. A cette occasion, la direction du dicastère a eu l'occasion de mieux saisir les réels enjeux ainsi que la meilleure manière de répondre à d'éventuels besoins nouveaux, notamment ceux des fleurons.

En résumé, les autorités communales, fort de l'expérience de subventionnement réalisée auprès de la crèche privée « Chez Joëlle », ont pris conscience qu'il était préférable, si les besoins étaient bien réels, de soutenir financièrement à hauteur d'un prix forfaitaire par place reconnue, les crèches et autres instances parascolaires privées, plutôt que de créer d'autres espaces communaux.

4.3 Autres activités

Quelques autres dossiers, dans le secteur parascolaire, ont retenu l'attention du dicastère.

4.3.1 Permanence parascolaire :

A l'exemple de ce qui se pratique à Saint-Sulpice depuis plusieurs années et dans l'esprit souhaité par le concordat HarmoS, il a été décidé d'offrir une permanence parascolaire dans chaque village où les besoins sont apparus. Il s'agit de permettre de « combler » le différentiel entre l'horaire d'un enfant fréquentant l'école enfantine et l'horaire de l'école primaire, autorisant ainsi les parents concernés d'accompagner leurs enfants en même temps à l'école. Ces permanences parascolaires sont placées sous la responsabilité de Mme J. Pétremand qui se charge des tournus des quelque 15 personnes bénévoles qui ont généreusement accepté de se charger de cette précieuse tâche.

4.3.2 Cantines scolaires

La question des cantines scolaires est d'importance. Dans l'optique de la journée continue énoncée ci-dessus, la cantine scolaire représente un des paramètres fondamentaux de cette élaboration. Ainsi, la Commune a-t-elle confié un mandat au Bureau des régions et des agglomérations afin de mener une enquête des besoins en repas de midi chez les parents de tous les élèves de la Commune. Les chiffres apparus sont révélateurs d'un besoin important. Ils peuvent même apparaître comme antagonistes avec la réalité des faits qui a engendré l'interruption du service de repas de midi à CORA, par manque d'effectifs stables.

Le dicastère a entamé une réflexion en étroite collaboration avec les responsables de l'Accueil familial de jour afin de pouvoir répondre, en proximité, à toutes les demandes dès la rentrée scolaire 2010-2011.

4.3.3 Passeport-loisirs

Une autre réflexion a été initiée en 2009 autour de la problématique de la « couverture » de la plage-horaire 15h30-17h30 environ, en matière d'accueil parascolaire.

Avec les divers partenaires rencontrés – sociétés locales et autres acteurs sportifs, culturels et associatifs - , la direction du dicastère œuvre à l'élaboration d'un programme d'activités à disposition des enfants en fin de journée. Cette réflexion aboutira à quelques tentatives de réalisation en 2010, en collaboration avec le nouvel organigramme des sociétés locales, les comités de villages.

4.3.4 Autres structures parascolaires

Quelques autres structures parascolaires existantes à Val-de-Travers et reconnues comme partenaires ont été contactées – Atelier Les Pitchounes, notamment – afin de connaître leurs disponibilités éventuelles, en lien avec les âges concernés.

5. ACTIVITÉS CULTURE

Le champ d'activités liées au domaine de la culture est important même s'il n'occupe qu'une place mineure au plan budgétaire.

5.1 Inventaire des biens culturels

La fusion des communes, respectivement la configuration nouvelle de l'administration communale ainsi qu'une nouvelle répartition géographique des lieux a engendré un souci majeur : la sauvegarde des biens culturels au travers d'un inventaire général. Ce mandat a été confié à une personne extérieure à l'administration communale mais en lien direct avec les acteurs concernés, Mme Laurence Vaucher, conservatrice du Musée régional du Val-de-Travers. Ce travail a dès lors démarré sur des bases parfaitement adéquates, avec saisie informatique de l'ensemble de ces biens. En lien avec le Fonds Duval – Couvet -, la réalisation de cet inventaire représente un acte d'importance dans le souci de la sauvegarde, du maintien voire du développement du patrimoine culturel de la Commune.

A cet effet, notons que quelques œuvres de Jeanmaire ont été prêtées à l'occasion d'une exposition tenue à La Chaux-de-Fonds.

5.2 Fonds Duval

Inscrit plus largement dans le cadre du point précédent, l'inventaire du Fonds Duval de Couvet figurera dans l'inventaire général établi sur l'ensemble de la Commune. Soucieux d'alimenter ce fonds, la Commune a fait l'acquisition de quelques œuvres, dans le cadre du budget, et à l'occasion de quelques vernissages d'artistes locaux et régionaux.

5.3 Bibliothèques

La Commune de Val-de-Travers dispose de deux bibliothèques communales, à Fleurier et à Couvet et d'une bibliothèque scolaire au Collège du Val-de-Travers. Les autres villages bénéficient du passage du Bibliobus, la Commune étant membre de l'Association du Bibliobus.

Afin de bien décrire la situation actuelle, il convient d'ajouter quelques éléments importants. Si le site de Fleurier est parfaitement organisé, grâce à la récente informatisation de son système de prêt, celui de Couvet ne l'est pas du tout. Dans le même esprit, la bibliothèque de Fleurier emploie deux personnes à temps partiel – Mmes Dominique Devenoges et Heidi Beuret – en qualité d'employées communales, alors que la bibliothèque de Couvet peut compter sur la précieuse collaboration de plusieurs bénévoles sous la férule de Mme Codoni. Enfin, la bibliothèque de Fleurier occupe des locaux dans un immeuble qui n'appartient pas à la Commune dont les coûts de location se montent à Fr. 25'600.- par an, alors que les locaux de la bibliothèque de Couvet sont propriété de la Commune.

En ce qui concerne l'offre de chacun des sites, il s'agit d'être objectif en déclarant que la bibliothèque communale de Fleurier possède un stock d'ouvrages réactualisés en permanence. Ce n'est pas le cas de Couvet qui, s'il possède de fort beaux ouvrages anciens et historiques, souffre d'un sérieux manque de renouvellement.

Les cinq villages desservis par le Bibliobus représentent une prestation importante favorisant l'accès à la lecture par un service de proximité. Grâce à la bonne collaboration avec l'Association, la cotisation se monte à Fr. 7.70 par habitant de ces 5 villages uniquement. Notons au surplus que, aujourd'hui, sans le passage du Bibliobus, les classes concernées n'auraient pas un accès de proximité et devraient se déplacer à Fleurier ou à Couvet.

5.3.1 Quelques chiffres

D'une manière générale, la fréquentation des bibliothèques communales démontre que celles-ci répondent à un besoin. Les nombreux efforts consentis pour lutter contre l'érosion de l'intérêt à la lecture, chez les plus jeunes surtout, peinent toutefois à donner les résultats souhaités. Toutefois, grâce à des animations « scolaires », les responsables des deux sites estiment que les jeunes enfants ne lisent pas moins qu'avant, au contraire. Au passage de l'adolescence, cet intérêt diminue en effet.

Voici quelques chiffres relatifs à la fréquentation des sites de Fleurier et de Couvet :

Fleurier

Le nombre de documents disponibles est de 15'000 environ. La bibliothèque de Fleurier offre des livres aux adultes, adolescents et enfants. Elle est ouverte le lundi et mardi de 17h à 20h et le jeudi de 15h à 18h. En 2009, 87 nouveaux abonnés se sont inscrits. Les utilisateurs au nombre de 4022 ont emprunté 13'592 ouvrages, soit 5406 livres adultes et 8186 livres enfants. Comparativement à 2008, on doit constater un recul des prêts puisque ce sont 14'440 ouvrages qui étaient « sortis » en 2008. Les taxes de rappel se montent à Fr. 254.-. La bibliothèque a acheté 344 nouveaux livres. Elle est abonnée à 4 revues. Deux personnes se partagent les 9 heures d'ouverture au public. Les classes de l'école primaire de Fleurier viennent emprunter des livres le jeudi après-midi.

Quelques éléments statistiques pour l'année 2009

Paramètres de la sélection de prêts :
Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Prêts de durée inférieure à 1 jour ignorés

Prêts et prolongations
Paramètres de statistique de prêt
Code vertical : Type de média 1 (N)
Code horizontal : Catégorie d'âge (N)

Total : 01.01.2009 - 31.12.2009

Nombre d'utilisateurs : 4022

	Adultes (AD)	Enfants (EN)	Total :
Aventure (AV)	4	1346	1350
Bandes dessinées (BD)	306	1596	1902
Bête (BE)	8	593	601
Conte (CO)	4	222	226
Documentaire (DO)	609	953	1562
Image (IM)	25	1931	1956
Nouvelles (NO)	39	9	48
Périodiques (PE)	59	529	588
Roman (RO)	4352	1007	5359
Total :	5406	8186	13592

Couvet

Le nombre de prêts de 15'000 par an au début des années 2000 a baissé pour se stabiliser aux alentours de 10'000 prêts annuels. Le nombre de documents –livres surtout – est de 15'000 dont plus de la moitié à plus de 10 ans !

5.4 Relations avec les milieux culturels

Des contacts réguliers sont entretenus avec les divers milieux culturels réunis, pour la plupart, sous l'égide du Centre culturel. Dans ce cadre, une proposition de collaboration accrue avec l'Ecole a été déposée au Centre culturel.

Par ailleurs, des contacts avec la direction du Colisée ont permis de réaffirmer la nécessité du maintien d'un cinéma dans la région.

Enfin, lors de contacts « bilatéraux » à l'encontre des divers acteurs culturels de la région ont permis également de réaffirmer le soutien moral des autorités communales envers eux .

5.5 Représentations diverses

Au plan communal, comme au plan cantonal, la direction du dicastère a tenu, par une présence soutenue et affirmée dans divers contextes, à témoigner de l'intérêt de la Commune de Val-de-Travers aux activités culturelles au sens large. Ainsi, la Commune était-elle représentée à :

- Activités autour du thème « Salut l'étranger », en particulier la remise du Prix Salut l'étranger ;
- Remise du prix de l'Institut Neuchâtelois ;
- Vernissages de diverses expositions à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers ;
- Participation à la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers.

6. ACTIVITÉS « LOISIRS »

La vie associative de la commune de Val-de-Travers est d'une richesse incommensurable. Il n'est que de suivre le nombre de manifestations de tous ordres organisées tout au long de l'année. Au cours de cette première année d'existence, l'exercice a résidé dans le fait de tenter de faire connaissance avec l'ensemble de ces acteurs qui fondent le tissu social de la Commune. Si l'on excepte les mondes associatifs sportif et culturel, la vie associative émergeant au monde associatif est intense.

La direction du dicastère a porté priorité sur la presque totalité de ces manifestations en y participant d'une manière ou d'une autre. Cette période a dès lors été bénéfique dans l'écoute de ces précieux partenaires avant de poser les premières pierres de la réflexion en matière de tarification des salles à disposition, de subventionnement et de soutien aux activités et manifestations villageoises. Il s'est donc agi d'écouter à l'occasion de présences soutenues tout en gérant le quotidien afin que l'ensemble des manifestations qui jalonnent l'année puisse être maintenu. Dans le même temps, une évaluation des prestations fournies par les services de la sécurité publique et de la voirie a été faite de manière à mieux quantifier le volume fourni de prestations fourni jusqu'ici.

6.1 Procédure en matière de manifestation

D'entente avec les services concernés, une fiche d'annonce de manifestations a été établie de manière à quantifier les prestations demandées.

6.2 Classification des manifestations

Au cours de l'année 2009, les autorités de Val-de-Travers ont procédé à une classification des manifestations. Sans y voir une quelconque velléité de classement, ces manifestations ont été répertoriées ainsi.

Manifestations d'envergure à "aura" internationale

- Défi – annuel –
- Art en plein air - à rythme irrégulier -

Manifestations à caractère régional

- Carnavallon
- Comptoir
- Hors Tribu

Manifestations "communales"

- L'Abbaye de Fleurier
- La Foire de Couvet
- La Fête Nationale
- La fête du 24 février

Fêtes locales et villageoises

- A placer sous l'égide des comités de village.

6.3 Lotos

Le calendrier des lotos 2009 a pu être établi sans difficultés, à la satisfaction générale des sociétés habituées à cet exercice.

7. ACTIVITÉS « SPORTS »

Compte tenu du volume d'activités concernées et des structures en place, le Conseil communal a choisi de nommer un directeur des sports et des loisirs, en la personne de M. Yann Klauser, jusqu'alors directeur du Centre sportif. Son entrée en fonction le 1^{er} août 2009 a coïncidé avec l'absence de Mme Christelle Garin pour cause de maternité. Ainsi, son activité sous sa nouvelle fonction n'a pu se déployer pleinement.

Ce service nouveau est chargé de la gestion du Centre sportif, de la Piscine des Combes ainsi que de l'ensemble des infrastructures sportives utilisées par les sociétés locales sportives. Le directeur est également chargé de la gestion de diverses manifestations, parfois en collaboration avec les acteurs locaux. Il représente la Commune de Val-de-Travers au niveau régional, cantonal et fédéral au besoin.

7.1 Centre sportif

L'activité de Centre sportif est demeurée celle des années précédentes avec quelques réorganisations administratives au plan du personnel notamment. En effet, à la suite de l'absence de Mme Garin pour des raisons de maternité, le Centre sportif a souffert d'un manque de personnel afin de faire face aux nombreuses missions affectées. Toutefois, grâce à un redimensionnement des forces – transfert d'une partie de la comptabilité au Dicastère des finances - , le Centre sportif est parvenu à faire face à ses obligations.

Relevons également l'organisation nouvelle de l'activité touristique du Centre sportif, suite à l'organisation nouvelle de Tourisme Neuchâtelois et le départ de M. Gilles Robert.

7.2 Piscine du Centre sportif

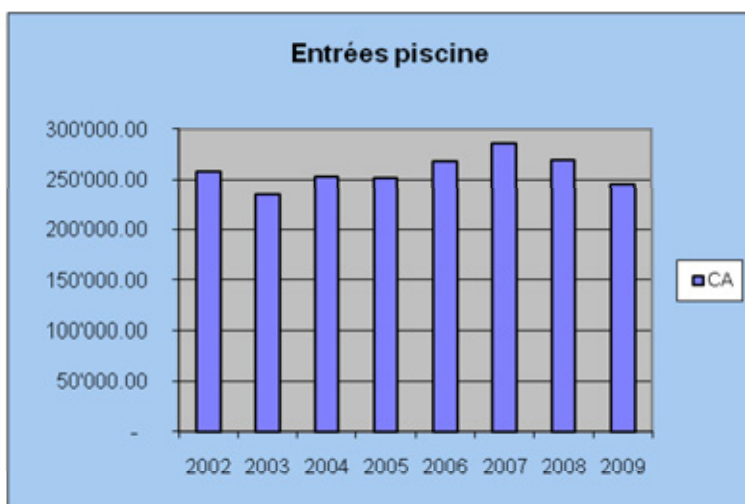
Outre une fréquentation plus soutenue du bassin par les écoles de Val-de-Travers à la suite d'une organisation nouvelle et d'un souci d'harmonisation des pratiques, le bassin de natation du Centre sportif rencontre un vif succès. On relève une clientèle du « Bas » toujours plus nombreuse.

Les nombreux cours dispensés participent également à l'activité de la piscine.

Voici quelques tableaux statistiques démontrant l'évolution des recettes financières dans les divers départements du Centre sportif :

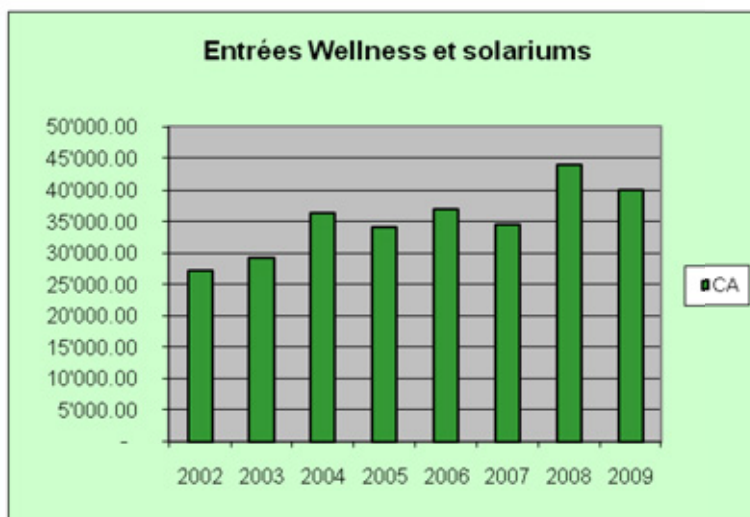
Entrées piscine

Année	CA
2002	258'030.60
2003	234'438.20
2004	252'549.45
2005	251'820.10
2006	267'481.35
2007	285'694.20
2008	268'892.40
2009	245'405.85



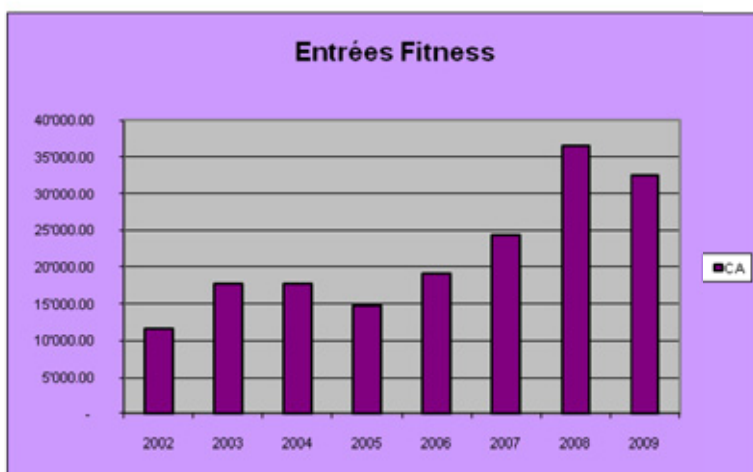
Wellness / solariums

Année	CA
2002	27'152.20
2003	29'233.00
2004	36'285.90
2005	34'039.00
2006	36'926.80
2007	34'487.85
2008	43'882.45
2009	40'039.35



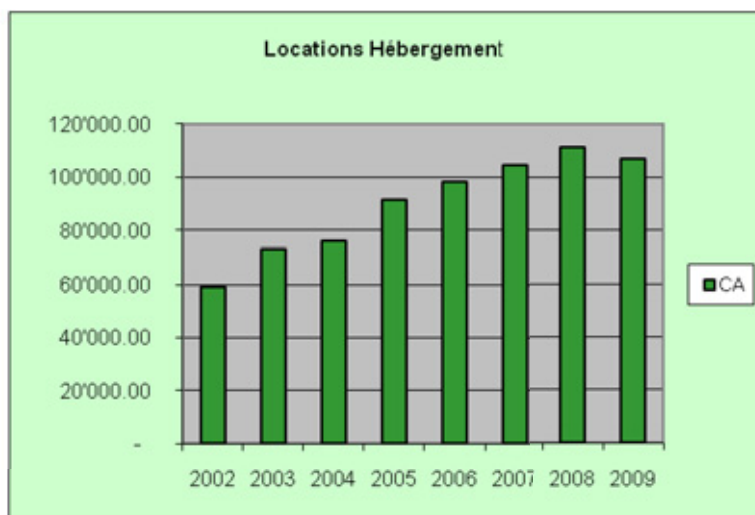
Fitness

Année	CA
2002	11'640.00
2003	17'672.40
2004	17'669.00
2005	14'795.30
2006	19'178.85
2007	24'402.00
2008	36'516.90
2009	32'445.95



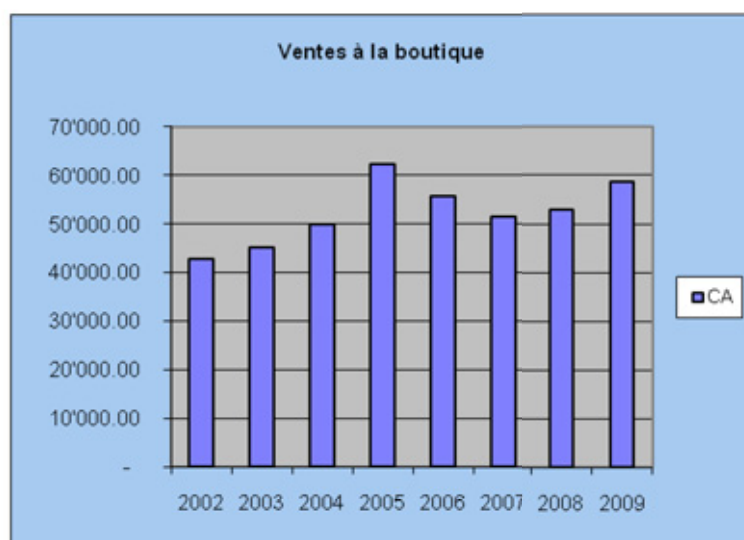
Hébergement

Année	CA
2002	59'075.85
2003	73'265.80
2004	75'986.05
2005	91'462.50
2006	98'011.75
2007	104'508.50
2008	111'041.50
2009	106'964.65



Boutique

Année	CA
2002	42'651.00
2003	45'127.85
2004	49'932.05
2005	62'382.85
2006	55'640.40
2007	51'360.65
2008	53'138.35
2009	58'559.85



7.2.1 Gelore

La gestion complète des réservations des salles, locaux, terrains, places, temples villageois a été placée sous la responsabilité du Centre sportif. Ce sont ainsi quelque 80 objets « louables » qui ont été référencés, visités et reliés à la comptabilité communale. Les réservations sont ouvertes à la population depuis le mois de juin, à la satisfaction générale et grâce aux efforts soutenus de la responsable.

7.2.2 Restaurant

A l'image du Centre sportif, le restaurant a subi les premiers effets de la crise. Dans cet esprit, et comme dans tous les services de l'administration communales, la volonté de réduire le personnel s'est manifestée concrètement. Ainsi, la palette d'offres a pu être redimensionnée. Réduction d'horaires et configuration nouvelle des repas ont permis d'atténuer les déficits du restaurant, malgré une nette diminution du nombre de banquets d'entreprises, due à la crise économique.

7.2.3 Réceptions et manifestations

- Défi du Val-de-Travers
- Cyclo sportive Jean-Mary Grezet et vélothon Mine-Ex
- Marche du 1^{er} Mars
- Assemblée générale des entrepreneurs neuchâtelois
- Rapport du corps de la police cantonale
- Séminaire et 1^{er} Carrefour pédagogique du Val-de-Travers
- Accueil du camp de rattrapage scolaire
- Remise des attestations de l'Ecole Supérieure Neuchâteloise
- Souper du personnel de la BCN
- Souper du personnel de l'entreprise Vaucher Manufacture et Parmigiani Fleurier
- Autres participations : Féchy, Val-de-Travers, invité d'honneur

7.3 Piscine des Combes

Le temps-la fréquentation :

Mai	L'ouverture a eu lieu le 16 mai 2009 4767 entrées 281 abonnements 10 jours avec du soleil, 4 jours couverts et 2 jours de pluie. Bon début de saison pour la vente des abonnements
Juin	5296 entrées 83 abonnements Petit mois de juin, 16 jours de soleil, 6 jours couverts et 9 jours de pluie Une manifestation pour marquer le 50 ^{ème} anniversaire de la piscine à été organisé par la Commune. Olivers>Show a donné une représentation et des initiations à la plongée ont été donné par le club de plongée du Val-de-Travers et un repas à été offert aux personnalités de la piscine.
Juillet	10645 entrées 69 abonnements Pauvre mois pour les clients : 3 jours de beau soleil, 11 jours partiellement couverts et 17 jours avec de la pluie.
Août	22036 entrées 56 abonnements annuels Très beau mois pour la piscine : 2 jours pluvieux, 3 jours mitigés et tout le reste du mois avec du soleil
Septembre	729 entrées Petit mois avec 6 jours de soleil Nous avons fermé les portes de la piscine le dimanche 13 septembre

Total entrées personnes

MOIS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mai	7'050	2'613	1'781	1'797	3'744	121	1'215	242	4'767
Juin	12'246	25'241	29'018	5'900	10'427	12'778	3'794	10'659	5'296
Juillet	23'586	15'834	14'989	8'141	9'950	25'784	11'495	13'371	10'645
Août	32'657	10'935	27'042	10'461	3'457	893	10'038	9'040	22'036
Septembre	336	299	174	2'939	fermé	1'275	146	211	729
Total	75'875	54'811	73'004	29'238	27'578	40'851	26'688	33'523	38'716

Total recettes

MOIS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mai	49'613	21'280	16'709	20'346	20'906	8'932	14'004	3'946	27'575
Juin	20'638	47'599	55'128	13'957	22'925	40'488	12'176	27'823	14'141
Juillet	24'182	18'742	24'327	18'279	18'712	59'681	25'085	25'094	25'308
Août	27'542	11'783	35'168	12'550	5'502	1'282	19'847	15'205	44'999
Septembre	0	359	56	3'556	Fermé	1'856	258	743	1'404
Abonnements par le CSR			4'610	6'190	6'175	4'700	3'222	4'580	2'700
Abonnements par le CSNVT						1'590	1'377	1'490	1'390
Bon BCN								10'000	
Total	121'976	99'764	135'999	74'878	74'220	118'529	75'969	88'881	117'517

Commentaires :

Nous avons eu un bon début de saison, ce qui a permis une bonne vente d'abonnements.

Le beau mois d'août nous a permis d'être la deuxième meilleure saison depuis les 10 dernières années.

Les Français restent une très bonne clientèle, elle est même en augmentation.

Les abonnements :

La vente des abonnements est stable. La météo de début de saison nous a permis de faire mieux que l'année précédente. Un abonnement combiné pour toutes les activités du Val-de-Travers avec un prix favorable pour les enfants sera bien apprécié. Concernant les Combes, le prix des abonnements pour les enfants n'a pas été augmenté depuis les années 80. L'affluence de la piscine dépend plus de la météo que du prix.

Genre d'abonnement	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Abonnements adultes	270	203	268	135	138	133	91	65	101
Abonnements conjoints	87	57	67	41	34	47	31	17	4
Abonnements apprentis	70	71	65	38	52	44	20	14	97
Abonnements 1 ^{er} enfant	318	260	266	181	209	123	82	65	80
Abonnements 2 ^{ème} enfant	178	132	118	78	84	63	32	25	37
Abonnements 3 ^{ème} enfant	37	27	32	22	21	12	9	9	12
Abonnements 4 ^{ème} enfant	8	5	7	0	5	1	5	4	0
Abonnements porteur	376	274	465	187	289	285	121	135	159
Abonnements CSR				124	124	64	50	61	50
Abonnements CSR (CNSVT)						31	31	31	33
Total des abonnements	1344	1029	1288	806	956	803	472	426	573

Consommation

Energies	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Electricité (KW/h)	74'694	84'631	84'228	75'520	73'769		89'649	89'085	96'981
KW/h/solaire							76'000	101'000	150'000
KW/h/gaz			245'754	355'660	291'465	250'364	292'873	159'972	159'124
Gaz (m ³) (chaudière piscine)	36'045	45'362	24'542	35'375	28'990	24'902	29'130	15'912	15'547
Eau potable (m ³)				11'674		2'259	1'865	957	1'844
Chlore (kg)			1'625	1'365	1'300	1'170	1'105	910	1'430
Soude Caustique 30% (kg)			320	650	650	400	400	250	450
Celite 560 (kg)			250	272	286	308	250	280	295

Les gardiens, aides-gardiens et nettoyeurs :

Depuis mi-mai, Jeanne-Marie a été à l'assurance accident jusqu'en fin de saison. Pour remplacer Jeanne-Marie, Philippe a assumé une partie des heures et a pris des aides supplémentaires. 14 aides-gardiens et 9 nettoyeurs ont travaillé cette saison. 2 employés du Centre Sportif sont aussi venus aider à la surveillance.

Le travail des auxiliaires est important pour la sécurité des clients. Le fait d'engager des aides-gardiens avec un salaire minimum assuré par mois, leur permettrait d'avoir plus de motivation et nous aurions besoin d'engager un moins grand nombre d'aides-gardiens.

Nous sommes très satisfaits du travail effectué par le personnel auxiliaire.

Heures du personnel auxiliaire	Mi Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Mi Sept	Totaux
Philippe	123 h 45	276 h 15	281 h 45	291 h 30	259 h 15	189 h 00	1154 h00
Aides- gardiens		84 h 15	149 h 15	225 h 15	344 h 30	20 h 00	823 h 15
Nettoyeurs		12 h 15	30 h 30	56 h 00	68 h 45	2 h 45	171 h 30

Les caissières :

Cela fait plusieurs années que nous travaillons avec deux caissières, Mme Marie-Antoinette Huguenin fonctionnant à 80% et Mme Lucette Trachsel employée à 20%.

Le travail des caissières est considérable et une étroite collaboration avec les gardiens est importante pour assurer la maintenance de tout l'établissement.

La buvette :

M. Domeniconi Serge a géré la buvette en tant qu'indépendant.

Les heures d'ouvertures et le service à la clientèle a été correct.

Une bonne collaboration entre le personnel de la buvette et celui de la piscine est très important.

L'aide du programme d'occupation pour chômeurs

Nous avons eu l'aide d'un chômeur durant la période de mise en service de la Piscine, ce qui nous est toujours d'une grande aide. Nous avons eu l'aide d'une personne placée par le Service des Peines ainsi qu'un chômeur depuis le mois de juillet. Ces aides ont été très utiles.

Discipline et sanctions

Peu de problèmes cette saison. Les clients réguliers sont habitués au règlement de la Piscine.

Interventions

2 interventions par le Service d'Ambulance ont été nécessaires en raison de chutes de personnes âgées. La 1ère pour un bras cassé et blessures en sortant de l'établissement, la 2^{ème} pour blessures en sortant du bassin

Lignes d'eau

Le couloir réservé aux nageurs est très utilisé et très apprécié par les adeptes des longueurs.

Le système de chronométrage Free-Lap installé sur tous les couloirs fonctionne bien, mais est peu utilisé.

Aspirateur Mariner

L'aspirateur fonctionne depuis 10 ans. Il fonctionne bien.

Les révisions de l'aspirateur coûtent assez cher chaque année, mais sont nécessaires.

Tondeuse + tonte

L'herbe de tonte ainsi que les déchets de l'entretien des arbustes n'ont pas été amenés au compost. Ils ont été entreposés dans un creux au-dessus de la piscine, à la limite de la forêt. Pour la saison 2010 ces déchets seront amenés à une déchetterie de la Commune. La raison est que le coût pour déposer les déchets au compost dépasse Frs 1000.— et tous les déplacements s'effectuent par nos soins.

Machinerie

La machinerie a bien fonctionné. Nous devons remplacer la vanne principale

Pour remplacer la vanne principale entre le bassin des filtres et les pompes, cela nécessite un chanfreinage de la collerette du tuyau.

A la demande du Laboratoire Cantonal, le chlore résiduel est insuffisant dans le jardin aquatique. Après discussion, une pompe supplémentaire doit être installée pour augmenter le débit dans la pataugeoire.

L'installation d'une ventilation dans le local des pompes éviterait la condensation et une moisissure sur le plafond et les murs.

Chauffage

50 % de l'énergie doit être fournie par les panneaux solaires, cette année, ceux-ci fournissent 30 % de l'énergie totale.

Lorsqu'il fait nuit, que la météo est mitigée ou un ciel couvert, le chauffage à gaz parvient juste à maintenir la température en fonctionnant toute la nuit et une grande partie de la journée. Ce qui a pour conséquence une forte consommation de gaz. Une puissance plus importante du chauffage nous permettrait de l'enclencher seulement très tôt le matin.

Chlore et PH

L'installation de chloration fonctionne bien. La désinfection au chlore est peu onéreuse et très simple d'utilisation avec un excellent résultat.. Certains cantons évitent le chlore gazeux pour les piscines à cause des risques lors de la manutention des bouteilles. Philippe a fait une demande d'offre pour désinfecter le bassin par une solution hypochloreuse, fabriquée par nos soins avec une base de sel.

Filtration

Pour éviter la cavitation des pompes et améliorer le débit dans les bassins (surtout le petit bassin), il nous faut augmenter le nombre de plaques filtrantes, le support actuel nous permet d'en rajouter une dizaine.

Canalisations

Les canalisations d'eau en provenance de la nappe pour le remplissage du bassin nous amènent encore une faible quantité de sédiments, nous constatons encore quelques traces à la sortie des buses

Un remplacement des vieux tuyaux en éternit qui relie la salle des machines au bassin est à prévoir.

Bassins

L'état du bassin est satisfaisant. La pose du Liner a été effectuée en 1995. Sa durée de vie était prévue à environ 15 ans. Avec un bon entretien, nous pouvons le conserver encore quelque années peut-être.

Les plongeoirs

Il est nécessaire d'effectuer un contrôle des structures en béton.

La planche des 3 mètres ainsi que son support devront être changés.

Pour la sécurité de la clientèle, il faudrait remplacer les barrières qui sont bien rouillées, le prix est devisé à Sfr 20'000.--.

La pataugeoire

Le revêtement en tartan est réparé, l'ensemble du tartan a été remplacé par la maison Pacaud.

Les éléments jeux en inox sont à modifier légèrement.

Un jeu d'eau doit encore être installé sur l'îlot central.

Les pédiluves

Le carrelage des pédiluves se tache facilement.

Il faut rehausser les bordures des pédiluves en carrelages pour éliminer les algues

La pose de boutons en cas d'urgence à chaque pédiluve fonctionne. Nous avons peint les supports en orange cet automne

Buvette

Nous avons peint les planches des étagères

A la demande du Service d'Hygiène, la pose d'un carrelage dans le local stock est nécessaire ainsi que la pose d'un évier pour que le personnel puisse se laver les mains à l'eau chaude et savon au retour des WC. Cette pose est possible sans trop de frais vers l'entrée arrière de la buvette.

La pose de fenêtres coulissantes aux guichets permettrait au personnel d'être protégé des courants d'air tout en laissant les volets ouverts

Locaux est

La porte de la salle des machines est à remplacer pour permettre une bonne entrée d'air, indispensable pour un bon fonctionnement de la chaudière à gaz.

Les portes du local de régulation de PH et du stockage des produits sont à remplacer.(rouille)

Il y a encore quelques finitions en bois à effectuer à l'annexe construite lors des rénovations.

Caisse

Depuis plusieurs années, pour la période hivernale, nous installons la caisse enregistreuse à la patinoire.

Vestiaires

Le carrelage dans le dernier vestiaire a été posé ce printemps, les bancs et les penderies ont été construites et posées durant la saison. Il nous manque encore les casiers.

La peinture des portes des vestiaires groupes est terminée.

Infirmierie

Quelques étagères à installer ainsi qu'une barrière à la mezzanine.

Terrain

Un ou deux arbres sont à planter dans la partie supérieure de la pelouse car, d'ici 3 à 4 ans, il nous faudra abattre certains arbres qui deviennent trop vieux.

Prévoir la réfection progressive des terrasses, vers le beach-volley

Il manque des filets aux buts de foot...

Pour effectuer des tournois de beach-volley, un deuxième terrain serait un bien. Si un terrain n'est pas utilisé dans une Commune, il est le bienvenu à la piscine

La barrière

Fixer un pare-vue en toile contre la clôture à la hauteur de la salle des machines

Le parking

Une partie des parcs à vélo est à remplacer.

Se renseigner auprès de l'Etat pour la réparation des marches dans le sous-voie.

Les marquages des places sont effectués en début de saison par les employés de la Commune, prévoir quelques modifications.

Améliorer les parcs le long des trottoirs lors de grosses affluences

Conclusion

Cette première année sous la direction de la Commune Val de Travers s'est bien déroulée,

Le public apprécie beaucoup le contexte familial de la piscine,

Le taux de fréquentation de la piscine dépend principalement du temps, ce qui entraîne une saturation de la piscine en cas de beau temps.

La saison est courte mais même par mauvais temps, nous avons des nageurs

-Nous vous remercions de la confiance que vous nous portez

7.3.1 Travaux à effectuer

- Nouvelle pompe pour le jardin aquatique
- Pose d'un jeu d'eau sur l'île du jardin aquatique
- Ventilation pour la salle des machines
- Remplacement d'une vanne de circulation
- Remplacement des portes inférieures bâtiment technique
- Pose de plaques filtrantes (eau de piscines)
- Remplacement des tuyaux éternit par des tuyaux PE pour la circulation d'eau de piscine
- Remplacement de la planche des plongeurs des 3 m
- Remplacement de la barrière des plongeurs
- Rehausser les bordures en carrelages dans les pédiluves
- Pose de filets dans les buts de foot
- Pose d'un pare-vue sur la clôture est vers la salle des machines.
- Pose d'un évier et d'un carrelage à la buvette
- Pose de fenêtres coulissantes à la buvette

7.4 Autres activités sportives

- 50^{ème} anniversaire de la Patinoire de Fleurier
- Inauguration du terrain des Sugits
- Mise en œuvre d'un comité d'organisation pour l'accueil d'une étape du Tour de Romandie 2010
- Participation aux « états généraux » de la Patinoire : occupation des lieux...

DICASTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT ET
DICASTERE DE LA CULTURE DES LOISIRS ET DES SPORTS

Claude-Alain Kleiner